

Vers un durcissement structurel ? Données, dynamiques et enjeux géopolitiques

La hausse des expulsions de Marocains depuis l'UE (+75 % en Allemagne, +20,7 % en France) traduit davantage une logique de signal politique qu'une efficacité réelle : le taux d'exécution reste structurellement bas (~23 %), et les résultats dépendent avant tout de la coopération diplomatique de Rabat. Le nouveau Pacte européen, en désignant le Maroc « pays sûr », accélère cette dynamique au risque d'en faire un espace d'externalisation des frontières européennes.

Expulsions de
ressortissants
marocains
depuis l'UE

Hassan Bentaleb
Migrapress
Mai 2026

ANALYSE STRATÉGIQUE

Expulsions de ressortissants marocains depuis l'Union européenne

Vers un durcissement structurel ? Données, dynamiques et enjeux géopolitiques

Données 2022–2025 • Sources : Eurostat, Office des étrangers (Belgique), Bundesministerium des Innern, DGEF (France)

Vue d'ensemble : les chiffres clés

31 000

Décisions d'éloignement
visant des Marocains — UE, 2022

22 787

Expulsions totales
Allemagne 2025 (+75 % vs 2022)

2 002

Marocains éloignés
France 2025 (+20,7 % / 2024)

~23 %

Taux d'exécution moyen
Ordres émis vs retours effectifs
(UE, T4 2024)

1/4

Étrangers éloignés
est d'origine maghrébine (France
2025)

785

Vers le Maroc
Expulsions depuis l'Allemagne
2025

1. Analyse quantitative : une montée en puissance différenciée

Les statistiques d'éloignement disponibles pour l'exercice 2025 révèlent une dynamique de durcissement généralisée, mais dont l'intensité varie significativement selon les États membres. Deux enseignements majeurs se dégagent : la hausse tendancielle des retours effectifs, et le maintien persistant d'un écart structurel entre décisions prononcées et éloignements exécutés.

1.1 — Données consolidées par pays

Pays	Année	Retours totaux	Vers le Maroc	Évolution
Allemagne	2022	13 000	N.D.	—
Allemagne	2023	16 430	N.D.	+26,4 %
Allemagne	2025	22 787	785	+38,7 % / 2023
France	2024	~1 659*	~1 658*	Référence

France	2025	2 002	2 002	+20,7 %
Belgique	2024	N.A.	263 (CF) + 845 (prisons)	—
Belgique	2025	N.A.	358 (CF) + 873 (prisons)	+36 % / +3,3 %
UE (T4 2024)	2024	28 630 exécutés	N.D.	+24,3 % / T4 2023

* Chiffre 2024 déduit des données 2025 en appliquant le taux de variation. CF = Centres fermés. T4 = 4e trimestre.

L'Allemagne enregistre la progression la plus spectaculaire sur la période : **+75 % entre 2022 et 2025**, portant les expulsions totales de 13 000 à 22 787¹. Sur ce volume, 785 renvois concernent le Maroc, ce qui le place en tête des nationalités du Maghreb devant l'Algérie (631) et la Tunisie (498). Cette hiérarchie reflète à la fois le poids démographique de la communauté marocaine en Allemagne et la capacité de coopération consulaire maintenue entre Berlin et Rabat, en comparaison des tensions qui caractérisent les relations germano-algériennes.

En France, le Maroc occupe la **deuxième position parmi les nationalités les plus éloignées** en 2025, derrière l'Algérie (2 539 retours, en baisse de 15,3 %) et devant la Tunisie (1 627, +25,6 %)². La progression de +20,7 % vers le Maroc s'inscrit dans un contexte diplomatique spécifique : la reconnaissance par Paris de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental à l'été 2024 a fluidifié la coopération consulaire, facilitant la délivrance de laissez-passer et accélérant les procédures d'identification. C'est la variable diplomatique, et non la variable sécuritaire, qui explique l'essentiel de cette hausse.

Le cas belge, bien que de moindre ampleur numérique, est particulièrement instructif. L'Office des étrangers comptabilise séparément les retours depuis **centres fermés** (358 en 2025, +36 %) et les retours **depuis les établissements pénitentiaires** (873 en 2025, +3,3 %)³. Cette double entrée révèle une stratégie délibérée : concentrer les éloignements sur les personnes déjà en situation de privation de liberté, ce qui réduit les coûts opérationnels d'interception et minimise l'exposition médiatique. Le développement des vols collectifs — une dizaine de Marocains par opération — confirme cette logique d'industrialisation discrète des retours.

Point méthodologique critique

L'ensemble de ces données souffre d'une limitation structurelle : elles comptabilisent des décisions et des exécutions, non des individus. Une même personne pouvant faire l'objet de plusieurs mesures successives, les statistiques officielles surestiment systématiquement le nombre de personnes effectivement renvoyées. Par ailleurs, les retours dits « volontaires » (aidés ou non) sont comptabilisés différemment selon les États membres, rendant les comparaisons transnationales délicates.

1.2 — L'écart structurel entre décisions et exécutions

Au quatrième trimestre 2024, les États membres de l'UE ont émis **125 000 ordres d'expulsion**, pour seulement **28 630 exécutions**, soit un taux d'exécution de **23 % environ**. Ce ratio, bien que légèrement supérieur à celui des trimestres précédents (+24,3 % de retours par rapport à T4 2023), reste structurellement bas et relativement stable depuis plusieurs années. En France, ce taux oscille entre 10

¹ Djaffar Ouigra, « Expulsions depuis l'Allemagne : 1 914 migrants renvoyés vers le Maghreb en 2025 », Maghreb Emergent, 20 février 2026

² « Les éloignements d'étrangers en situation irrégulière en 2025 : une dynamique ascendante », rapport, Direction générale des étrangers en France, Ministère de l'Intérieur, 27 janvier 2026

³ Getting the Voice Out, « Déportations en masse de ressortissant-es marocain-es en 2024 et 2025 », 07/02/2026

et 15 % selon les exercices, malgré les annonces politiques récurrentes sur le renforcement des expulsions.

Cet écart n'est pas le produit d'une défaillance administrative, mais d'une contrainte systémique : l'éloignement forcé suppose la coopération du pays d'origine via la délivrance de laissez-passer consulaires. Or, cette coopération est un levier diplomatique que les États tiers — y compris le Maroc — utilisent activement dans leurs négociations avec l'UE. La politique d'éloignement est donc, en dernière analyse, une politique étrangère déguisée en politique intérieure.

2. La réforme européenne : accélération et externalisation

L'adoption du Pacte européen sur la migration et l'asile modifie en profondeur le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les éloignements. Trois évolutions méritent une attention particulière, au regard de leurs effets potentiels sur les ressortissants marocains.

2.1 — L'inscription sur la liste des « pays d'origine sûrs »

L'inclusion du Maroc dans la liste européenne commune des pays d'origine sûrs constitue un tournant à la fois symbolique et procédural. Symbolique, car elle place le Royaume au même rang que d'autres États supposément respectueux des droits fondamentaux — ce qui entre en tension avec les rapports documentant des restrictions à la liberté d'expression, des violences policières et la situation des minorités religieuses. Procédural, car elle permet d'accélérer drastiquement le traitement des demandes d'asile émanant de ressortissants marocains, en présumant leur infondé par défaut.

Concrètement, cette présomption **inverse la charge de la preuve** : il revient désormais au demandeur de démontrer l'existence d'un risque individuel de persécution, plutôt qu'à l'État de prouver l'absence d'un tel risque. Or, cette démonstration est particulièrement difficile pour des personnes fuyant des formes de violence diffuses, informelles ou socialement tolérées — violence conjugale, discrimination liée à l'orientation sexuelle, persécution de dissidents non organisés — qui entrent rarement dans les cadres préétablis d'examen.

Mesure du Pacte	Effet pratique	Impact sur les Marocains
Liste pays sûrs	Présomption d'infondé des demandes	Réduction attendue du taux de reconnaissance
Suppression du lien pays tiers	Renvoi possible vers pays de transit	Élargissement des destinations de retour
Assouplissement critères sûreté	Accords bilatéraux facilités	Extension du périmètre d'externalisation
Procédures accélérées en zone frontière	Examen avant entrée sur territoire	Réduction des garanties procédurales

2.2 — L'externalisation comme nouveau paradigme

La réforme du Pacte ne peut être lue indépendamment du modèle d'externalisation que l'UE développe depuis plusieurs années. Ce modèle repose sur un principe simple : déléguer à des États tiers une partie des fonctions de contrôle migratoire, en échange de contreparties financières, commerciales ou diplomatiques. Le Maroc est déjà profondément intégré dans cette architecture, à travers la coopération policière, le financement d'infrastructures de surveillance des frontières et les accords de réadmission.

L'expérience italienne avec l'Albanie — malgré ses déboires judiciaires — illustre la volonté politique d'aller plus loin : installer hors du territoire européen des centres de traitement des demandes, déplaçant ainsi la frontière juridictionnelle de l'UE. Le Maroc, acteur clé du contrôle des flux vers l'Espagne, pourrait à terme être sollicité pour des dispositifs similaires. **Ce déplacement progressif de la frontière opérationnelle de l'UE vers le sud constitue l'enjeu géopolitique central de la prochaine décennie migratoire.**

Réserves espagnoles : un signal politique

L'Espagne a exprimé des réserves publiques quant à l'efficacité réelle du Pacte et à sa compatibilité avec les droits fondamentaux. Cette position n'est pas anodine : Madrid entretient une relation privilégiée avec Rabat, après les turbulences de 2021, et perçoit toute dégradation des conditions d'accueil comme un risque de résurgence des flux vers les Canaries et Sebta-Melilla. La réticence espagnole illustre les contradictions internes à l'UE entre États membres dont l'exposition géographique aux flux migratoires conditionne les positions politiques.

3. Analyse qualitative : une logique politique plus que migratoire

Au-delà des chiffres et des réformes, l'intensification des politiques d'expulsion appelle une lecture qualitative, qui interroge les motivations réelles, les effets produits et les impensés d'une politique publique dont la visibilité médiatique excède souvent l'efficacité réelle.

3.1 — Le retour comme instrument de crédibilité interne

L'augmentation des expulsions correspond moins, dans la plupart des États membres, à une explosion des flux migratoires irréguliers qu'à un repositionnement stratégique des gouvernements sous pression électorale. Dans un contexte marqué par la montée des partis populistes et la saillance croissante du thème migratoire dans les opinions publiques, la politique de retour est devenue un instrument de crédibilité politique : les chiffres d'expulsions servent avant tout à signaler une volonté de fermeté, indépendamment de leur impact réel sur les flux.

Cette logique de signal politique a des effets pervers : elle incite les gouvernements à prioriser les éloignements les plus visibles (vols collectifs, opérations médiatisées) plutôt que les plus efficaces (accompagnement au retour volontaire, réinsertion durable), et à concentrer les efforts sur les nationalités pour lesquelles la coopération consulaire est acquise — le Maroc en premier lieu — au détriment d'une approche systémique.

3.2 — Le durcissement procédural et ses angles morts

L'accélération des procédures, la généralisation des listes de pays sûrs et la réduction des délais de recours soulèvent des interrogations sérieuses sur l'équilibre entre efficacité administrative et garanties juridiques individuelles. La logique procédurale **présuppose l'homogénéité des situations** — tous les ressortissants d'un « pays sûr » seraient également en sécurité — alors que la réalité est celle d'une hétérogénéité radicale : un journaliste d'investigation marocain, un militant des droits LGBTQ+ ou une femme fuyant une situation de violence conjugale non reconnue par les autorités locales n'ont pas le même profil de risque qu'un ressortissant ordinaire.

La réduction des marges d'examen individualisé n'élimine pas les situations de vulnérabilité réelle — elle les rend simplement invisibles aux procédures administratives accélérées. Les retours qui en résultent ne sont pas nécessairement non-refoulement conformes au sens strict, mais ils le deviennent de facto sous l'effet de procédures qui ne laissent pas le temps d'instruire correctement les demandes.

3.3 — La coopération asymétrique : le Maroc entre levier et contrainte

La coopération marocaine aux procédures de réadmission est réelle, mais conditionnelle. Rabat coopère sur la base d'une logique de réciprocité implicite : en échange de sa participation aux dispositifs de contrôle des flux — qui allège la pression sur les frontières espagnoles et sert les intérêts sécuritaires européens —, le Maroc attend une reconnaissance diplomatique, un accès facilité aux marchés européens et une politique de visas plus favorable à ses ressortissants.

Des blocages persistent néanmoins, notamment en matière d'identification consulaire de personnes dont la nationalité est contestée ou dont l'état civil est défaillant. Ces blocages ne sont pas toujours le produit d'une mauvaise volonté politique ; ils reflètent aussi des **contraintes administratives réelles** du côté marocain, dans un système d'état civil dont la numérisation et la standardisation restent incomplètes. La distinction entre blocage politique et blocage technique est essentielle pour évaluer les marges de progression.

4. Les enjeux stratégiques pour le Maroc

Le Maroc occupe une position singulière dans l'architecture migratoire européenne : il figure simultanément parmi les principales nationalités visées par les expulsions, dans le top 10 des demandeurs d'asile en Europe, et parmi les partenaires stratégiques de l'UE en matière de gestion des frontières. Cette triple position génère des tensions structurelles qui méritent d'être analysées dans toute leur complexité.

4.1 — Pression diplomatique et souveraineté migratoire

L'augmentation du volume des expulsions renforce mécaniquement la pression sur les autorités marocaines pour qu'elles accélèrent les procédures d'identification, délivrent davantage de laissez-passer consulaires et acceptent des vols collectifs dont la fréquence s'accroît. Cette pression s'exerce dans un contexte où la gestion de la réadmission est historiquement utilisée par Rabat comme un levier diplomatique dans les négociations globales avec l'UE.

La question de la **souveraineté migratoire** se pose ici avec acuité. Accepter sans conditions un volume croissant de retours forcés revient pour le Maroc à sous-évaluer ce levier. À l'inverse, un blocage systématique générerait des tensions diplomatiques dont le coût — en termes d'accès aux marchés, de coopération en matière de sécurité ou de politique de visas — pourrait dépasser les bénéfices. L'équilibre de cette négociation permanente constitue l'un des dossiers les plus sensibles de la relation maroco-européenne.

4.2 — Impact socio-économique des retours contraints

Le retour massif de migrants en situation irrégulière soulève des questions concrètes et insuffisamment documentées sur la capacité d'absorption du marché du travail marocain. Une partie significative des personnes expulsées ont passé plusieurs années en Europe, ont développé des compétences professionnelles et un réseau relationnel transnational qui ne se réactivent pas automatiquement au retour. Les dispositifs de réinsertion économique — quand ils existent — sont sous-dimensionnés par rapport au volume potentiel des retours.

Le paradoxe démographique s'ajoute à cette équation : le Maroc entre dans une phase de vieillissement accéléré de sa population, avec un ralentissement du dividende démographique et un marché du travail structurellement incapable d'absorber les cohortes de jeunes diplômés. Dans ce contexte, le retour contraint de personnes qui avaient trouvé à l'étranger une insertion économique que le marché domestique ne leur offrait pas aggrave les tensions sociales internes, sans que les politiques publiques ne disposent encore d'outils adaptés pour y répondre.

4.3 — Le risque d'une instrumentalisation de la désignation « pays sûr »

L'inscription du Maroc sur la liste des pays d'origine sûrs produit un signal ambivalent dans le débat international sur les droits humains. D'un côté, elle reconnaît une stabilité institutionnelle réelle. De l'autre, elle risque de valider une lecture trop uniforme d'un pays dont les pratiques en matière de liberté de presse, de droits des minorités et de traitement des dissidents font l'objet de critiques documentées de la part d'instances internationales — dont le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Cette désignation pourrait également produire un effet d'entraînement : si le Maroc est sûr, les États membres peuvent légitimement envisager d'y renvoyer non seulement des ressortissants marocains, mais aussi, à terme, des migrants d'autres nationalités en transit sur le territoire du Royaume — ce que la logique d'externalisation rend théoriquement possible dès lors que les critères de « lien » ont été supprimés du cadre juridique européen.

Paradoxe géopolitique central

Le Maroc est simultanément sollicité comme partenaire dans la gestion des flux migratoires (coopération policière, financement de la surveillance des frontières, accords de réadmission) et traité comme pays d'origine de migrants indésirables (expulsions en hausse, désignation comme pays sûr). Cette double position génère une tension structurelle entre les discours de partenariat égalitaire que l'UE cultive dans ses relations avec Rabat et la réalité d'une asymétrie de pouvoir dans la gestion migratoire.

5. Questions ouvertes : ce que les données ne disent pas

Toute lecture analytique des statistiques d'expulsion doit s'accompagner d'une réflexion sur ce qu'elles taisent. Plusieurs angles morts structurent le débat public sur cette question.

L'effet sur les flux réels reste indémontré. Aucune étude empirique sérieuse n'établit de relation causale robuste entre l'augmentation du volume des expulsions et la réduction des migrations irrégulières. Les travaux disponibles suggèrent plutôt que la dissuasion par le retour forcé a un effet limité sur les décisions de migrer, qui sont déterminées par des facteurs structurels (écarts de développement, réseaux sociaux transnationaux, instabilité politique) que les politiques d'éloignement ne touchent pas.

Le devenir des personnes expulsées est largement ignoré. Les statistiques d'éloignement s'arrêtent à la frontière : elles ne disent rien de ce qui se passe après le retour. Une partie des personnes expulsées reprennent la route dans les mois suivants — les études disponibles sur les « migrations circulaires contraintes » suggèrent que c'est le cas d'une proportion non négligeable. Les politiques de retour sans accompagnement à la réinsertion alimentent ainsi les flux qu'elles prétendent tarir.

Les profils individuels sont effacés par la statistique. Derrière les 6 168 retours maghrébins de France en 2025 se trouvent des personnes dont une partie significative avaient des liens établis avec le territoire — par le travail, la famille, parfois des décennies de présence. La question du centre de vie réel, de l'ancrage familial, des droits acquis, disparaît dans l'agrégation statistique. Réduire ces trajectoires à des ratios administratifs constitue un choix politique qui mérite d'être nommé comme tel.

Donnée disponible	Donnée manquante	Enjeu analytique
Volume d'expulsions par nationalité	Profil individuel (âge, durée séjour, liens familiaux)	Évaluation de la proportionnalité
Taux d'exécution global	Taux par motif juridique de la mesure	Efficacité différenciée selon les procédures
Nombre de laissez-passer demandés	Nombre effectivement délivrés	Mesure réelle de la coopération consulaire
Retours effectués	Retours durables (sans re-migration)	Efficacité réelle des politiques de retour
Décisions d'éloignement	Motifs d'annulation ou de suspension	Conformité aux garanties juridiques

Conclusion : un changement de paradigme aux implications durables

L'analyse des données disponibles sur les expulsions de ressortissants marocains depuis l'Union européenne invite à une lecture en trois temps.

Sur le plan quantitatif, la tendance haussière est réelle et documentée, avec une progression significative en Allemagne (+75 % en trois ans), en France (+20,7 % en un an) et en Belgique. Mais cette hausse reste partielle au regard des décisions prononcées, et tributaire de variables diplomatiques que les États membres ne maîtrisent pas unilatéralement.

Sur le plan qualitatif, le durcissement procédural ne constitue pas un simple renforcement technique des dispositifs existants. Il traduit un passage d'une logique centrée sur la protection individuelle à une logique centrée sur la dissuasion systémique et la rapidité procédurale. Ce glissement paradigmatique a des implications directes sur les garanties juridiques des personnes concernées, particulièrement dans les cas de vulnérabilité diffuse que les procédures accélérées ne sont pas équipées pour détecter.

Sur le plan géopolitique, la position du Maroc dans l'architecture migratoire européenne est à la fois solide et inconfortable. Solide, parce que le Royaume détient un levier réel — le contrôle des flux vers l'Espagne — que l'UE ne peut pas se permettre d'ignorer. Inconfortable, parce que l'inscription dans les dispositifs d'externalisation européens comporte un risque de dérive : celui de devenir progressivement

un espace tampon de gestion des flux indésirables, dont les bénéfices sont diffus et les coûts humains et institutionnels croissants.

La question fondamentale n'est donc pas migratoire au sens strict. Elle est stratégique : dans quelle mesure le Maroc peut-il continuer à naviguer entre les rôles de partenaire, de pays d'origine et de pays de transit, sans que l'un de ces rôles ne finisse par subsumer les deux autres au détriment de ses propres intérêts nationaux ? C'est à cette question que les prochaines années de négociation euro-marocaine devront répondre.

Document analytique structuré à partir de données Eurostat, DGEF (France), Bundesministerium des Innern, Office des étrangers (Belgique) et sources institutionnelles UE • 2025

Migrapress – Plateforme numérique sur la migration

Migrapress est une plateforme numérique dédiée à la diffusion et à la vulgarisation des savoirs scientifiques sur la migration. Elle vise à rendre accessibles les recherches et analyses sur les dynamiques migratoires, les politiques publiques, la gouvernance et les enjeux sociaux et économiques liés aux mobilités humaines.

La plateforme s'adresse à un large public, incluant chercheurs, étudiants, professionnels et acteurs de la société civile, en proposant des contenus fiables, synthétiques et contextualisés.

Migrapress combine rigueur scientifique et approche pédagogique, afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux migratoires contemporains et de stimuler le débat informé autour des politiques et pratiques de migration.

Bio de Hassan Bentaleb – Chercheur en migration

Hassan Bentaleb est un chercheur marocain spécialisé dans les questions de migration, d'asile et de politiques publiques. Fort de plus de dix années d'expérience dans l'analyse des dynamiques migratoires au Maroc et en Méditerranée, il s'est imposé comme l'une des voix les plus reconnues sur les enjeux liés aux mobilités humaines, aux frontières et aux interactions entre institutions nationales et acteurs internationaux.

Journaliste et analyste, il a publié de nombreux articles scientifiques et contributions dans des revues académiques, ainsi que des centaines d'articles au journal Libération, où il traite de la migration sous ses angles politiques, sociaux et humanitaires. Ses travaux sont fréquemment mobilisés par d'autres chercheurs, et son nom apparaît dans plusieurs études et rapports spécialisés.

Son expertise couvre notamment :

- la gouvernance migratoire au Maroc ;
- les logiques d'externalisation des politiques européennes ;
- les mobilités africaines et euro-méditerranéennes ;
- la mémoire coloniale et ses effets sur les représentations contemporaines des migrants.

Hassan Bentaleb intervient régulièrement dans les universités, les conférences internationales et les médias pour analyser les tendances migratoires et leurs implications politiques. Il est également l'auteur du livre *Le charbon de toutes les misères, l'histoire oubliée des mineurs marocains au Pas-De-calais*.

**Migrapress****Informier autrement sur les migrations**